

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA  
Fitiavana – Tanindrazana – Fandrosoana

MINISTERE DE L'INTERIEUR  
ET DE LA DECENTRALISATION

ARRETE N°22530/2014  
portant autorisation de création d'une  
Association réputée étrangère dite :  
« ALFEO CORASSORI = LA VITA PERTE »

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR,

Vu la Constitution ;  
Vu l'ordonnance n°60-133 du 3 octobre 1960 portant régime général des associations ;  
Vu le décret n°60-383 du 5 octobre 1960 portant application de l'ordonnance n°60-133 du 3 octobre 1960 portant régime général des associations ;  
Vu le décret n°63-436 du 11 Juillet 1963 soumettant au contrôle de l'Administration les associations, sociétés, collectivités privées qui reçoivent une subvention du budget d'une collectivité secondaire ;  
Vu le décret n°2014-200 du 11 avril 2014 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
Vu le décret n°2014-235 du 18 avril 2014 portant nomination des Membres du Gouvernement ;  
Vu le décret n°2014-289 du 13 mai 2014 fixant les attributions du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation ainsi que l'organisation générale de son Ministère ;  
Vu les pièces du dossier présenté,

ARRETE :

**Article premier :** Est autorisée la création de l'Association réputée étrangère dite « ALFEO CORASSORI = LA VITA PERTE » dont le siège social est fixé à Ankorondrano, Rue Ravoninahitriniarivo Antananarivo 101.

**Art.2-** Le Directeur Interrégional de l'Administration Territoriale d'Antananarivo et le Préfet de Police d'Antananarivo sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Antananarivo, le 20 juin 2014  
Signé : MAHAFALY Solonandrasana Olivier

MINISTERE DE L'INTERIEUR  
ET DE LA DECENTRALISATION

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE  
DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION  
DU TERRITOIRE

Service des Groupements et des Associations

N° 2010 MI/SG/DGAT/DAT/SGA/ARE

**DESTINATAIRES**

- PM (ATCR)
- MAE
- DIRAT Analamanga
- PREF POL Antananarivo
- ASS. INTERESSEE
- Dossiers – Chrono - Archives

« POUR AMPLIATION CONFORME »

Antananarivo, le 27 JUN 2014

Pour le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation  
Le Secrétaire Général



Signature: RAKOTONARIVO Manantsoa Thierry  
Administrateur Civil